



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/48  
26 octobre 2016

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-dix-septième réunion  
Montréal, 28 novembre - 2 décembre 2016

**PROPOSITION DE PROJET : GUINÉE-BISSAU**

Le présent document comporte des commentaires et des recommandations du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination du HCFC (phase I, troisième tranche) PNUE et ONUDI

## FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Guinée-Bissau

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURES DE CONTRÔLE
Plan de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principal), ONUDI	65 <sup>e</sup>	35 % d'ici 2020

<b>(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe 1)</b>	Année : 2015	2,48 (tonnes PAO)
--	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année : 2015		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					2,48				2,48

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	2,83	Point de départ des réductions globales durables :	2,83
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	0,99	Restante :	1,84

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,18				0,10	0,28
	Financement (\$ US)	56 500				31 640	88 140
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,27					0,27
	Financement (\$ US)	81 750					81 750

(VI) DONNÉES DU PROJET		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017-2018	2019	2020	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		s.o.	s.o.	2,83	2,83	2,55	2,55	2,55	2,55	1,84	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		s.o.	s.o.	2,83	2,83	2,55	2,55	2,55	2,55	1,84	s.o.	
Financement accordé (\$ US)	PNUE	Coûts de projet	35 000	0	52 000	0	0	50 000	0	0	28 000	165 000
		Coûts d'appui	4 550	0	6 760	0	0	6 500	0	0	3 640	21 450
	ONUDI	Coûts de projet	40 000	0	0	0	0	75 000	0	0	0	115 000
		Coûts d'appui	3 600	0	0	0	0	6 750	0	0	0	10 350
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)	Coûts de projet	75 000	0	52 000	0	0	0	0	0	0	127 000	
	Coûts d'appui	8 150	0	6 760	0	0	0	0	0	0	14 910	
Total des fonds demandés pour l'approbation à cette réunion (\$ US)	Coûts de projet	0	0	0	0	0	125 000	0	0	0	125 000	
	Coûts d'appui	0	0	0	0	0	13 250	0	0	0	13 250	

<b>Recommandation du Secrétariat :</b>	Pour approbation générale
--	---------------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de Guinée-Bissau, le PNUD, en tant que principale agence d'exécution, a présenté à la 77<sup>e</sup> réunion une demande de financement pour la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH) d'un montant total de 138 250 \$ US, soit 50 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 6 500 \$ US pour le PNUD, et de 75 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 6 750 \$ US pour le PNUD.<sup>1</sup> La présentation comprend un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche et du plan de mise en œuvre de la tranche pour 2017 à 2019.

### Rapport sur la consommation des HCFC

#### *Consommation des HCFC*

2. Le gouvernement de Guinée-Bissau a indiqué une consommation de 2,48 tonnes PAO de HCFC en 2015, qui est inférieure à l'objectif du Protocole de Montréal de 2,55 tonnes PAO pour cette année. La consommation de HCFC pour 2011-2015 est indiquée dans le tableau 1.

**Tableau 1. Consommation des HCFC en Guinée-Bissau (données de l'Article 7, 2011-2015)**

HCFC-22	2011	2012	2013	2014	2015	Référence
Tonnes métriques	52,00	49,00	42,00	51,00	45,10	51,00
Tonnes PAO	2,86	2,70	2,31	2,81	2,48	2,83

3. La consommation de HCFC est en baisse depuis 2011, connaissant une hausse temporaire en 2014 due à des importations supplémentaires en préparation de la mesure de contrôle de 2015.

#### *Rapport de la mise en œuvre du programme du pays*

4. Le gouvernement de Guinée-Bissau a communiqué des données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2015, et ces données sont cohérentes avec les données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

### Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

5. Les activités mises en œuvre au cours de la deuxième tranche du PGEH se résument de la façon suivante :

- (a) Soixante-six agents des douanes ont été formés sur le contrôle et l'identification de PAO et d'équipements à base de PAO. 70 autres agents des douanes, importateurs et distributeurs ont suivi un atelier de formation d'une journée sur les règlements sur les importations, y compris le système de permis et de quotas;
- (b) Vingt-cinq formateurs et 77 techniciens en réfrigération ont reçu une formation sur les bonnes pratiques d'entretien en réfrigération, le confinement des réfrigérants en réfrigération et dans des équipements de -climatisation, ainsi que sur la manipulation sécuritaire de réfrigérants inflammables;
- (c) Trois unités de climatisation, trois appareils de récupération de réfrigérants et des outils (p. ex., pompes à vide, détecteurs de fuites, collecteurs, identificateurs de réfrigérants, balances électroniques, stations de charge et matériel de soudage) ont été achetés et livrés au centre de formation de Bissau; et

<sup>1</sup> Conformément à la lettre du Secretaria de Estado do Ambiente de Guinée-Bissau au PNUD, reçue le 1<sup>er</sup> octobre 2016 par le Secrétariat du Fonds multilatéral.

- (d) Un expert en réfrigération et un expert en douanes ont été recrutés afin d'appuyer le suivi de la mise en œuvre de toutes les activités du PGEH, et de colliger des données précises.

Taux de décaissement du financement

6. En septembre 2016, sur le montant total de 127 000 \$ US approuvé jusqu'à maintenant, 126 138 \$ US ont été déboursés (87 000 \$ US pour le PNUE et 39 138 \$ US pour l'ONUDI). Le solde de 862 \$ US sera décaissé en 2016 (tableau 2).

**Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour Guinée-Bissau (\$ US)**

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total	
	Approuvé	Déboursé	Approuvé	Déboursé	Approuvé	Déboursé
PNUE	35 000	35 000	52 000	52 000	87 000	87 000
ONUDI	40 000	39 138	0	0	40 000	39 138
<b>Total</b>	<b>75 000</b>	<b>74 138</b>	<b>52 000</b>	<b>52 000</b>	<b>127 000</b>	<b>126 138</b>
<b>Taux de décaissement</b>	99 %		100 %		99 %	

Plan de mise en œuvre pour la troisième tranche du PGEH

7. Les activités suivantes seront mises en œuvre :
- (a) La formation de 80 autres agents des douanes à Bissau et à divers points d'entrée sur les mesures de contrôle des HCFC et les interactions obligatoires avec le BNO; l'identification, la codification et la classification de HCFC et de produits contenant des HCFC; et une amélioration des processus d'enregistrement et de rapport d'importations (PNUE) (20 000 \$ US);
  - (b) La formation de 125 autres techniciens sur la récupération et le recyclage de réfrigérants, la manipulation sécuritaire de réfrigérants inflammables et les normes connexes (PNUE) (20 000 \$ US);
  - (c) La distribution de trousse à outils à des techniciens en réfrigération et environ trois autres centres de formation; la mise en place d'un centre d'évaluation de la qualité de réfrigérants (y compris HCFC-22 et ses substituts); la mise en œuvre d'un programme d'incitatifs à la modernisation et d'un programme d'incitatifs visant les utilisateurs finaux dans le but de réduire les fuites de réfrigérants; et une sensibilisation sur l'adoption de technologies de remplacement à faible PRP (ONUDI) (75 000 \$ US); et
  - (d) Le suivi et la production de rapports sur la mise en œuvre des activités proposées (PNUE) (10 000 \$ US).

**OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT**

**OBSERVATIONS**

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

*Cadre juridique*

8. Le gouvernement de Guinée-Bissau a déjà émis le quota d'importation de HCFC pour 2016 à 2,31 tonnes PAO, ce qui équivaut à environ 82 % de la référence de base en matière de HCFC. Le quota de 2017 sera établi en décembre 2016.

*Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération*

9. En examinant la portée et la durabilité des activités de formation, le PNUE a confirmé qu'un total de 215 techniciens et 177 agents des douanes auront été formés à la fin de la phase 1. La formation de techniciens et d'agents des douanes sera offerte par les mêmes formateurs au centre principal de formation de Bissau, dont l'équipement est actuellement modernisé à cette fin. Le module sur les bonnes pratiques de réfrigération et l'utilisation sécuritaire de réfrigérants inflammables introduit dans le cadre de la première tranche est intégré dans le programme d'étude du centre de formation.

10. Comme il a été rapporté par le PNUE, des techniciens en réfrigération sont désormais mieux organisés et plusieurs d'entre eux sont inscrits auprès de l'association nationale des techniciens en réfrigération de Bissau. De plus, il y a une meilleure compréhension des réfrigérants au sein du marché local grâce à l'étude de solutions de remplacement des PAO, qui est presque achevée. Bien que la manipulation sécuritaire de réfrigérants inflammables est l'un des sujets du programme de formation sur la réfrigération, le pays ne veille pas au remplacement d'équipement à base de HCFC par des réfrigérants inflammables.

11. En ce qui concerne le programme d'incitatifs à la modernisation, le PNUE a clarifié que bien a le nom de l'activité fait mention de « rénovation », cette activité concerne le confinement des réfrigérants, non le remplacement.

12. Le PNUE a en outre ajouté qu'il y avait, dans la région, une forte tendance vers la rénovation de systèmes à base de HCFC-22 pour qu'ils fonctionnent aux hydrocarbures (HC); certains essais ont été effectués et les leçons tirées ont été transmises aux intervenants. Bien qu'il n'existe aucune réglementation spécifique empêchant ou permettant la rénovation en Guinée-Bissau, le remplacement par simple échange du HCFC-22 par des HC n'est encouragé ni par une activité du PGEH ni par le gouvernement. Le programme continuera de promouvoir l'introduction des HC comme solution de rechange, en mettant l'accent sur la sécurité et les bonnes pratiques, mais non comme remplacement d'équipements non conçus pour les réfrigérants inflammables. Il se peut que certains techniciens utilisent toujours des HC comme solution de rechange, et c'est pourquoi les programmes de formation et la sensibilisation du public mettent un accent plus important sur la sécurité. Puisque ni le gouvernement ni l'ONUDI ne font la promotion de cette pratique, ils ne seront tenus responsables d'aucun accident.

13. En ce qui concerne l'activité pour réduire les fuites de réfrigérants chez les utilisateurs finaux, le PNUE a indiqué qu'il sensibiliserait les techniciens, opérateurs et utilisateurs finaux sur les coûts supplémentaires encourus à la suite de fuites de réfrigérants et de défaillances d'équipement; l'impact environnemental des fuites ou de l'évacuation de réfrigérants; les risques pour la sécurité; et sur la prolongation de la durée de vie utile et l'augmentation du niveau d'efficacité d'équipements de refroidissement. Ce projet comprendra une démonstration de réduction des fuites auprès d'un consommateur important de réfrigérants, tels un supermarché ou un utilisateur industriel.

Conclusion

14. Le Secrétariat a noté que la Guinée-Bissau respecte les mesures de contrôle du Protocole de Montréal et qu'elle a poursuivi la mise en œuvre de son système de permis et de quota des HCFC. Les activités dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération se sont également poursuivies de manière satisfaisante, encourageant de bonnes pratiques en matière d'entretien telles que la réduction des fuites de réfrigérants, la préparation des techniciens en vue d'une utilisation sécuritaire de réfrigérants inflammables, et la dissuasion d'avoir recours à la pratique de remplacement d'équipements à base de HCFC-22 par des réfrigérants inflammables.

## RECOMMANDATIONS

15. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion d'élimination du HCFC (PGEH) pour la Guinée-Bissau, et recommande en outre l'approbation générale de la troisième tranche du PGEH pour la Guinée-Bissau, ainsi que le plan de mise en œuvre de 2016-2017 pour la tranche correspondante et les coûts d'appui associés au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que si la Guinée-Bissau décidait de procéder à des remplacements et entretiens connexes de réfrigérants inflammables et toxiques dans des équipements de réfrigération et de climatisation originalement désignés pour des substances ininflammables, elle le ferait en assumant toutes les responsabilités et tous les risques connexes, et uniquement en vertu des normes et protocoles pertinents :

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$ US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$ US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
a)	Plan de gestion de l'élimination du HCFC (phase I, troisième tranche)	50 000	6 500	PNUE
(b)	Plan de gestion de l'élimination du HCFC (phase I, troisième tranche)	75 000	6 750	ONUDI